

Informations aux athlètes

Date. Samedi 11 juin 2016.

Lieu. Stade du Bout-du-Monde, Genève.

Participation. A l'exception des relais 4x100m et des courses de 80m U16, la compétition est ouverte aux athlètes qui possèdent une licence 2016 valable en Suisse ou à l'étranger et qui ont réalisé les limites de participation en 2015 ou 2016. AtletiCAGenève se réserve le droit de limiter le nombre de participants (en règle générale, à 4 séries pour les courses et 16 participants pour les concours).

Seules les équipes sélectionnées par AtletiCAGenève sont autorisées à participer aux courses de relais 4x100m. La sélection pour les courses de 80m U16 s'effectue dans le cadre des Championnats genevois ; les modalités de sélection sont communiquées par l'organisateur des Championnats genevois.

Inscription. Toute les inscriptions s'effectuent en ligne, dès le 11 avril 2016. Les athlètes suisses s'inscrivent via Swiss-Athletics. Pour les athlètes étrangers, un formulaire est à disposition sur le site internet d'AtletiCAGenève.

Délai d'inscription. Aucune inscription ne sera acceptée après **dimanche 5 juin 2016** à minuit.

Finance d'inscription. Les athlètes licenciés en Suisse paient une finance d'inscription de CHF 20.00 par discipline. Les Swiss Starters sont exemptés de finance d'inscription.

Appel. Les athlètes (ou leur représentant) se présentent à la remise des dossards au plus tard **60 minutes** avant le début de l'épreuve concernée pour confirmer leur participation. La remise du dossard ne remplace pas la confirmation de participation.

Echauffement. Tous les échauffements s'effectuent à l'extérieur du stade. Pour les disciplines techniques, les essais d'échauffement s'effectuent sur l'emplacement du concours selon règlement IAAF.

Présentation à la compétition. Les athlètes se présentent personnellement à l'emplacement de compétition, 20 minutes en avance pour les concours et 15 minutes en avance pour les courses. Les retardataires ne seront pas autorisés à concourir. Il n'y a pas de place de rassemblement.

Récompenses. Des prix souvenirs sont attribués aux trois premiers classés de chaque discipline. Les athlètes concernés se présentent spontanément, à la fin de chaque épreuve, à la tente "récompenses podium" pour retirer leur prix. Aucune cérémonie protocolaire n'est organisée.

Les 8 meilleures performances du meeting, déterminées selon les points de la table de cotation IAAF 2011, sont récompensées par des prix en espèce de respectivement CHF 400, CHF 350, CHF 250, CHF 200, CHF 150, CHF 100, CHF 80 et CHF 50. Ces prix sont cumulables avec les primes de record.

Primes de record. Des prix en espèce sont remis pour l'établissement d'un nouveau record.

- Nouveau record du meeting : CHF 150
- Nouveau record du circuit EAP : CHF 300 (non cumulable avec record du meeting)
- Nouveau record de Suisse : CHF 400

Base règlementaire. La manifestation, autorisée par Swiss-Athletics, est organisée selon les règlements RO & IAAF en vigueur.

Dossards. Les dossards sont portés de manière visible et sans être pliés sur la poitrine. Au saut à la perche et au saut en hauteur, les dossards peuvent également être portés sur le dos.

Tenue. Les concurrents s'alignent dans la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou si celle-ci est rendue inutilisable pour diverses raisons, les concurrents peuvent porter une tenue neutre et sans inscription.

Temps de préparation. Pour toutes les disciplines techniques, le temps de préparation est fixé, selon les dispositions du règlement IAAF (en règle générale 60 secondes).

Utilisation d'engins personnels. Les engins personnels suivants peuvent être utilisés : perche, javelot, poids. Les engins à lancer doivent être présentés pour examen au contrôle des engins au plus tard 60 minutes avant le début du concours.

Intrusion sur le terrain de compétition. D'une manière générale, seuls les participants à la compétition et les membres de l'organisation sont autorisés à se trouver sur le stade à l'intérieur des barrières. En particulier, les accompagnants, entraîneurs et soigneurs ne sont pas admis sur le terrain de compétition. Les contrevenants risquent la disqualification de leur athlète.

Contrôle antidopage. Des contrôles antidopage peuvent être effectués.

Assurances. Les athlètes participent à la compétition à leurs propres risques. AtletiCAGenève décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Renseignements. Par e-mail à l'adresse info@atleticageneve.ch